

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MCS®-352B

Code du produit : 34122-00, P3412202, P3412200, P3412201

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Service Chimie
5 Place de l'Eglise St Thibault des Vignes
77400 Marne la Vallée - France

Téléphone : 01 64 30 89 22

Fax : 01 64 30 87 49

E-mail : HSE@service-chimie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 NCEC +44 (0)1235 239 670 Pour toute information sur le transport d'urgence, appeler le +44(0)208 762 8322 ; ou le 800 964214 en Angleterre ; le 01800559700 en Irlande ; ou le 423-229-4511 aux États-Unis. Signalez l'appel comme une urgence de transport.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Cancérogénicité , Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MCS®-352B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Phosphate de tributyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Phosphate de tributyle	126-73-8 204-800-2 015-014-00-2 01-2119492859-14-	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412	60 - 70

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

	0002		
	01-2119967407-27-0000		
polymère	de propriété		30 - 40

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Consulter un médecin si nécessaire.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Rincer la bouche.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Le contact avec les yeux peut être très douloureux mais sans danger.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

priés feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : dioxyde de carbone, oxyde de carbone oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Ventiler la zone.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Porter un équipement de protection approprié.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de manière sûre..
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN
MCS®-352B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Porter un équipement de protection approprié.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver soigneusement après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

- Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans un endroit frais à l'écart des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : www.EastmanAviationSolutions.com

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Phosphate de tributyle	126-73-8	VME	0,2 ppm 2,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
phosphate de tributyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets locaux	1,78 mg/cm ²
		Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets locaux	0,44 mg/cm ²
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	1,78 mg/kg p.c./jour
		Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,44 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	12,52 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006


MCS®-352B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux	3,13 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	12,52 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	3,13 mg/m ³
	Général de la population	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	0,88 mg/kg p.c./jour
	Général de la population	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,22 mg/kg p.c./jour
	Général de la population	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets locaux	0,88 mg/cm ²
	Général de la population	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets locaux	0,22 mg/cm ²
	Général de la population	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	0,88 mg/kg p.c./jour
	Général de la population	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,22 mg/kg p.c./jour
	Général de la population	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	3,08 mg/m ³
	Général de la population	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux	0,77 mg/m ³
	Général de la population	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	3,08 mg/m ³
	Général de la population	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,77 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
phosphate de tributyle	Eau	0,082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,84 mg/kg
Remarques:	sec	
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Sédiment marin	0,184 mg/kg
	sec	
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	3,63 mg/kg
	sec	

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection des mains	:	
Remarques	:	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	:	Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur, son utilisation et son entretien doivent respecter les exigences réglementaires, le cas échéant. Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.
Mesures de protection	:	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	:	visqueux
Couleur	:	pourpre
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -62 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	160 °C Méthode: méthode Cleveland en vase ouvert
Taux d'évaporation	:	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	0,027 kPa (25 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Densité relative	:	1,02 (25 °C)
Densité	:	1.004 - 1.014 kg/m ³ (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,0
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition	:	non déterminé
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	190 - 225 mPa.s
Viscosité, cinématique	:	190 - 225 mm ² /s (99 °C)
Propriétés explosives	:	Non classé
Propriétés comburantes	:	Non classé

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	> 400 °C
-------------------	---	----------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.
-----------------------	---	--------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	---	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'à décomposition émet de la fumée et des vapeurs âcres.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Evaluation: Non classé
Remarques: Référence croisée à partir d'une matière similaire

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,81 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Non classé
Remarques: Référence croisée à partir d'une matière similaire

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé
Remarques: Référence croisée à partir d'une matière similaire

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, Homme et Femme): 1.553 mg/kg
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, Homme et Femme): > 4,242 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, Homme et Femme): > 3.100 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Espèce: Lapin
Evaluation: Non classifié comme dangereux.
Résultat: légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Evaluation: Provoque une irritation cutanée.
Résultat: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Espèce: Lapin
Evaluation: Non classé
Résultat: irritation légère

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 24 h
Evaluation: Non classé
Résultat: irritation légère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Type de Test: Allergisation dermique
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: Non classé
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test: Allergisation dermique
Espèce: Humain
Evaluation: Non classé
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Phosphate de tributyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Mutagénicité - bactérienne
Activation du métabolisme: activation +/-
Méthode: Essai de mutation réverse sur des bactéries

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Résultat: négatif

Type de Test: Mutagénicité - mammifères
Activation du métabolisme: activation +/-
Méthode: In vitro chez les mammifères Essai d'aberration chromosomique
Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (Homme et Femme)
Voie d'application: gavage: oral
Méthode: Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de mammifère
Résultat: négatif

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Espèce: Rat, (Homme et Femme)
Voie d'application: Ingestion
Méthode: EPA OTS 798.3300
Remarques: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Phosphate de tributyle:**

Espèce: Souris, Homme et Femme

: 75 mg/kg

Voie d'application: dans l'alimentation

Durée d'exposition: 90 days

Toxicité par aspiration**Produit:**

Non classé

Informations sur les voies d'exposition probables**Produit:**

Inhalation : Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Contact avec la peau : Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Contact avec les yeux : Remarques: Le contact avec les yeux peut être très douloureux mais sans danger.

Ingestion : Remarques: Susceptible de provoquer le cancer en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Phosphate de tributyle:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,82 mg/l
Durée d'exposition: 95 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

1,7 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Remarques: Donnée non disponible

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Phosphate de tributyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Phosphate de tributyle:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 20
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Durée d'exposition: 38 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 35

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 10.100

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances suivantes de ce mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre:

phosphate de tributyle

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : www.EastmanAviationSolutions.com

Classification du mélange:**Procédure de classification:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EASTMAN**MCS®-352B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.01.2016
2.2	16.02.2018	150000093429	Date de la première version publiée:
PRD		SDSFR / FR / 0001	27.09.2013

Carc. 2	H351	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR